

La clôture classique se compose de 2 à 4 fils de fer barbelé non électrifiés et de piquets en bois (épicéa traité, chêne, acacia, châtaigner) ou en métal généralement distants de 4 à 6 m.

La clôture électrifiée se compose d'une source de courant, l'électrificateur, de la clôture proprement dite, fils conducteurs et piquets, des isolateurs pour le ou les fils et d'un système de mise à la terre.

Légalement, la clôture doit être placée à une distance minimale de la crête de berge de 75cm. Cette distance assure à la clôture de jouer son rôle

clôture ne respectan pas la distance légale

et permet la circulation du gestionnaire. La végétation qui ne manquera pas de se développer dans cet espace participera au maintien des berges.







	IA			
	ıts		Avantages	Inconvénients
	convénie	Clôture électrique	Dispositif amovible (fil lisse) Installation aisée Moins de dégâts lors des crues Possiblité laissée aux animaux de	Nécessité d'une source électrique Davantage d'entretien / réparation Consommation électrique Fauchage pour éviter que l'herbe
	ges et In		brouter l'herbe croissant à la verti- cale de la clôture Possibilité de retrait de la clôture pour l'entretien du cours d'eau, la fauche et lors de crues importantes	Inefficace sans une bonne mise à la terre
	Avanta	Clôture classique	Pas de consommaton électrique Clôture robuste Peu d'entretien	Dispositif inamovible Dégâts réguliers lors des crues Installation plus difficile



Spécificit



















Conseils

La légèreté de la clôture électrifiée permet la mise en place de **clôtures temporaires** à l'aide de piquets

métalliques ou en matière synthétique (PVC, fer à béton, polypropylène). Celles-ci sont préconisées **en zone inondable**. Une distance entre piquets de 4 à 8 m et un **fil simple** en acier galvanisé ou en aluminium suffiront.

L'utilisation de **fil barbelé** renforce l'efficacité de la clôture électrique pour le maintien à l'écart des bovins, mais il est plus cher et son installation est plus contraignante.

Dans la plupart des cas, un seul fil électrifié posé entre 80 cm et 1 m du sol suffit pour éloigner le bétail des berges tout en leur permettant de consommer la végétation qui se développe à la verticale de la clôture. Cette précaution évite ainsi à l'éleveur un travail d'entretien fastidieux.

Pour les **clôtures électriques permanentes**, et en particulier pour les piquets de coin et de traction, les piquets en bois sont préconisés car ils sont très solides et supportent des tensions élevées.

Une alternative: la haie

Une haie constitue une barrière physique entre la pâture et le cours d'eau qui peut avantageusement remplacer une clôture.

Elle présente en plus bien d'autres intérêts agronomiques, paysagers, écologiques, hydrologiques ou économiques.



Passe-clôtures

L'insallation de passe-clôtures permet aux différents usagers, gestionnaires, pêcheurs, promeneurs, l'accès aux berges en toute sécurité et sans endommmager les clôtures.

Un marche-pied en bois associé au gainage des fils sur une largeur d'un mètre est généralement suffisant.





Renseignements:

GAL Pays des Tiges et Chavées et GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz www.tiges-chavees.be / www.galvraicondroz.be Samuel Vander Linden Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois gal.berges@gmail.com 0471/ 88 62 59 Projet Riparia www.cr-ourthe.be Pierre Pirotte Rue de la Laiterie, 5 -6941 Tohogne info@cr-ourthe.net 086/ 21 08 44

Editeur responsable : Louis Beauvois Avenue de Criel 5 - 5370 Havelange

GAL Pays des Condruses www.galcondruses.be Marc Wauthelet Rue de la Charmille, 16 - 4577 Strée marc.wauthelet@galcondruses.be 085/ 27 46 12